



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

routes nationales

Question écrite n° 17466

Texte de la question

Mme Frédérique Massat attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, sur la réalisation de protections contre le bruit de la 2X2 voies à hauteur de la commune de Verniolle. Elle lui rappelle que la mise en service de la 2X2 voies date de novembre 1989, et qu'à cette époque aucune protection anti bruit n'avait été prévue car le trafic routier ne le justifiait pas. Elle lui fait remarquer que la circulation s'est amplifiée suite à l'apparition de l'autoroute A66, de la déviation de Foix par le tunnel, du tronçon 2X2 voies Foix-Tarascon et de la déviation de Saint Paul de Jarrat ; elle dépasse les 21 000 véhicules par jours, dont 850 poids lourds. Aussi, elle lui demande quelle solution rapide il envisage prendre pour lutter contre les nuisances sonores que subissent les riverains de cette commune.

Texte de la réponse

S'agissant des infrastructures antérieures à la réglementation sur le bruit, instaurée par la loi de 1992, le Gouvernement a mis en place un programme de résorption des points noirs du bruit des transports terrestres. Ce programme concerne les habitations antérieures à l'infrastructure et dont les niveaux sonores dépassent 70 dB (A) de jour et 65 dB (A) de nuit. Il apparaît qu'une seule habitation située en crête de talus de déblai de la RN 20 subit un niveau sonore supérieur à 65 dB (A). Compte tenu de ces données, il n'est pas prévu, pour le moment, de travaux de protection phonique au droit de Verniolle.

Données clés

Auteur : [Mme Frédérique Massat](#)

Circonscription : Ariège (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17466

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Écologie, développement et aménagement durables

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 février 2008, page 1325

Réponse publiée le : 8 avril 2008, page 3054